

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 AOUT 2013

Présents : Monsieur le Maire – Monsieur DUPONT – Madame LE MOUEL – Monsieur ABAHMAOUI – Madame CONSTANT – Monsieur MATINI, adjoints – Madame WARNERY – Madame QUATREVAUX – Madame VOLPE – Monsieur MEGIAS – Madame JULLIEN

Procurations :

Madame ROUX à Madame LE MOUEL
Monsieur LOMBARD à Madame JULLIEN
Monsieur VIALLE à Monsieur MATINI
Monsieur VELASQUEZ à Monsieur DUPONT
Madame BARRA à Madame QUATREVAUX

Absents non représentés :

Madame FALZON – Madame BACH – Madame OBJOIS – Monsieur COURTIAU – Madame SALELLE – Monsieur SERRES – Monsieur CLEC'H – Monsieur PAUL – Madame BATT – M. CHAPUIS.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents et donne lecture des procurations. L'absence de quorum ne fait pas obstacle à la tenue du conseil puisqu'il s'agit d'une séance reportée. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire fait appel à candidature.
Monsieur DUPONT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR A LA SUITE DE L'OCCUPATION ILLEGALE PAR LES GENS DU VOYAGE DU STADE RENE DUPONT :

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'occupation illégale des gens du voyage du stade « René Dupont » et de ses annexes, du 28 juillet au 03 août 2013, d'importantes dégradations ont été constatées par huissier et par expert judiciaire.

La médiatisation de cette occupation illégale de stade par les gens du voyage a permis d'interpeller tous les politiques sur ces situations que subissent les maires des communes de France.

Dans le cadre de son enveloppe parlementaire, Monsieur le Ministre, Manuel Valls, s'est engagé auprès de Monsieur le Maire d'aider financièrement la collectivité, suite à cette occupation illégale qui a entraîné de nombreux dégâts sur le stade et ses annexes, les écoles, les arènes et le plateau multisports.

Pour ne pas retarder la saison footballistique et la rentrée scolaire, les travaux de réfection doivent être entrepris dans les plus brefs délais.

Les travaux nécessaires à la réfection du stade s'élèvent à 42 120,55 €.

Monsieur le Maire demande à être autorisé à entreprendre les travaux de réfection dans les plus brefs délais et à demander auprès de Monsieur le Ministre, Manuel Valls, une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'occupation illégale du stade « René Dupont » par des gens du voyage a engendré de nombreux dégâts et qu'il convient de procéder rapidement aux réfections nécessaires pour permettre une continuité de fonctionnement des services publics touchés,

Après en avoir délibéré et après un vote,

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les travaux de réfection dans les plus brefs délais,
- Sollicite auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, une subvention exceptionnelle en raison des dégradations subies par la collectivité suite à l'occupation illégale du stade « René Dupont » par les gens du voyage du 28 juillet au 03 août 2013,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal.

Monsieur le Maire entre dans le détail de la facture établie par un expert. Il ajoute que le Ministre s'est engagé à aider la commune à condition d'avoir une délibération du conseil municipal, un plan de financement, des devis et une attestation de non commencement des travaux.

Madame QUATREVAUX pense que les termes « réserve parlementaire » ne sont pas appropriés car Monsieur WALLS n'est plus parlementaire.

Monsieur le Maire répond que d'après le coup de téléphone reçu, l'aide serait prise sur la réserve parlementaire. La mairie demande un soutien financier.

Madame QUATREVAUX s'interroge sur la nécessité d'indiquer la provenance des fonds sur la délibération. Elle demande si l'on connaît le pourcentage de l'aide par rapport au montant des travaux.

Madame WARNERY indique que l'on pourrait demander un soutien financier à la Communauté de Communes qui n'a pas bâti d'aire d'accueil.

Madame QUATREVAUX pense que l'on peut toujours faire un courrier à la Communauté de Communes.

Madame WARNERY ajoute que c'est une question de solidarité entre les communes.

Monsieur DUPONT observe que l'aire d'accueil aurait pu être faite sous l'ancienne municipalité.

Madame QUATREVAUX répond que cela a été le choix des élus communautaires.

Monsieur le Maire indique que cette compétence ne date pas d'hier mais bien avant 2008. Monsieur le Maire pense qu'il faudrait sécuriser le stade. Aucun moyen n'a été possible pour arrêter les gens du voyage ce jour-là.

Monsieur le Maire tient à féliciter les forces de gendarmerie et le Préfet qui a été très ferme sur cette décision. La justice va suivre son cours. Il y a eu expulsion et plainte au civil. Il y a eu une prise de conscience et de responsabilité par tout le monde et il faut des moyens juridiques aux élus pour gérer ces événements.

Madame QUATREVAUX demande si les gens du voyage avaient un porte-parole

Monsieur le Maire répond par la négative. Normalement, il aurait dû y avoir un référent. Le mardi, 6 caravanes sont parties mais les autres sont restées sur le stade. Il y a eu beaucoup d'incivisme. Il ne faut pas laisser faire. On subit. L'association des Maires de France va être sollicitée pour sensibiliser les parlementaires.

Madame QUATREVAUX demande s'ils avaient des revendications car personne n'a entendu dire qu'il y avait une raison à ce mouvement.

Monsieur le Maire répond par la négative et ajoute qu'il faudra trouver une solution pour éviter l'entrée des caravanes dans le stade.

Madame QUATREVAUX suggère de rendre le stade autonome au niveau de l'eau.

Monsieur le Maire invite les élus à voter.

⇒ Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 23.